



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

Grand-Bourg, le 28 avril 2023

La Présidente

A

Monsieur le Directeur
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Guadeloupe (DEAL)
Pôle Biodiversité – Service Ressources Naturelles
Parc d'Activités La Providence
ZAC de Dothémare
97139 LES ABYMES

N/ Réf. : ME/JMiP/AZG/JL/ML/04/23/155

Objet : Demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement : Mise en place d'une filière de traitement des sous-produits de l'assainissement sur le site de la station de traitement des eaux usées existante de Folle-Anse sur la commune de Grand-Bourg

P.J. : 1 exemplaire papier du dossier de dérogation

Monsieur le Directeur,

Le présent dossier constitue la demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en place d'une filière de traitement des sous-produits de l'assainissement sur le site de la station d'épuration de Folle-Anse à Grand-Bourg.

Il est joint à ce courrier un exemplaire du dossier de dérogation et les formulaires CERFA 13617, 13614 et 13616 pour la capture ou l'enlèvement, la destruction et la perturbation de spécimens d'espèces animales et végétales protégées ainsi que pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

Mes services restent à disposition pour tout complément.

Vous remerciant par avance de bien vouloir enregistrer le dépôt de ce dossier et d'entamer la procédure d'instruction.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Pour La Présidente empêchée

Le 1^{er} Vice-Président,

Jean-Claude MAES

Pour la Présidente empêchée
Le 1^{er} Vice-Président Jean-Claude MAES



N° 13616*01

**DEMANDE DE DEROGATION
LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT*
LA DESTRUCTION*
LA PERTURBATION INTENTIONNELLE***

POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT***
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411.2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Commune : GRAND BOURG
Code postal : 97112

Qualification : Madame la Présidente

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou
Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté de communes de Marie-Galante
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse :
Rue du Fort BP48
Commune : GRAND BOURG
Code postal : 97112
Nature des activités :
Qualification : Madame la Présidente

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique	Quantité	Description (1)
Nom commun		
Amphibiens : Hylascaudatus et la Martinique		Pour toutes les espèces citées, individus potentiellement présents sur les emprises
Benthodactylus martinicensis	inconnue	du projet lors des travaux. Des clôtures sont prévues pour les amphibiens
Reptiles : Sphaerodactylus martinicensis		notamment, mais mesures de sauvetage éventuelles possibles
Anolis de Marie-Galante : Crotaphytus ferrugineus		
Oiseaux : Columba passerina, Columba passerina, Columba passerina	01q nid(s) au	
Polioptila caerulea	roast par	
Colinus pectoratus	espèce	
Quercus agrifolia	espèce	
Quercus agrifolia	libre de tous	
Systaxys volubilis		
Chiroptères : cf. subsp. avec la liste mammifères		
privileges à prendre en compte dans le CERFA 13616(01)		

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvêtage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Moif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Détection en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>		

Preciser l'action generale dans laquelle s'inscrit l'operation, l'objectif, les résultats attendus, le porteur local, régionale ou nationale : mise en conformité de la station d'épuration : la station d'épuration de Folle Anse est en effet en surcharge hydraulique, la filière actuelle de traitement des boues est non-conforme, ce qui a valu une mise en demeure de la part de la Préfecture en date 29/07/2015 (Arrêté DEADR n°2015-031). Cette station est ainsi aujourd'hui non-conforme à la Directive « Eaux Résiduaires Urbaines »

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
(enseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT*

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : printemps 2020 jusqu'au printemps 2021

Capture manuelle Capture au filet Préciser :
Captures avec épave Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Destruction accidentelle lors des travaux
Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Bac+2 min. en sciences de la nature (BTS),
Formation continue en biologie animale Préciser : Naturaliste associatif ou bureau d'études
Autre formation Préciser : Ingénieur ou technicien spécialisé en écologie

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Preciser la période :
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : GUADELOUPE
Départements : GUADELOUPE
Cantons : GRAND BOURG
Commune : GRAND BOURG

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires :
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espèce :
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Restauration de forêt littorale remarquable sur 37000 m² incluant 11200 m² de zone à Sausseuria ; la restauration inclut : destruction des EVEL, des reboisements, et mise en semis d'arbres indigènes)

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
transmis et suivis feront l'objet de comptes rendus à la DEAL, au CNPN

* cocher les cases correspondantes



 Fait à Grand Bourg
 le 25/04/2023
 Votre signature :

**Pour la Présidente-empêchée
Le 1er Vice-Président Jean-Claude**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

**DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou
Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté de communes de Marie-Galante
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : Rue du Fort BP 48
Commune : GRAND BOURG
Code postal : 97112
Nature des activités : La compétence de cet EPIC relève de l'aménagement de l'espace communautaire, du développement économique, de l'environnement, du logement, de la construction, l'entretien et du fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement
Qualification : Madame la Présidente

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADES

ESPECE ANIMALE CONCERNEE	Norm scientifique	Norm commun	Statut
Amphibiens-reptiles : Sphaerodactyle bizarre			Zones de présence évitées par le projet, espèce non détectée dans les emprises malgré des recherches (quadrillage de la zone), marge Est potentiellement fréquentable
Sphaerodactylus fantasiticus			ponctuellement sur 405 m
Arbustes de Marie-Galante Ctenonotus ferrugis			Quelques individus notés (quelques dizaines potentiels ?) dans les fourrés d'exotiques (3914 m²) et boisement plus mature (403 m²), soit 4317 m².
Elaeutherodactyle de la Martinique			
Elaeutherodactylus martinicensis			
Chauves-souris : Molosse commun Molossus molossus, Noctilion pêcheur Noctilio leporinus, Fer de lance commun Arthibeus jamaicensis/Ardoops des Petites-Antilles Ardoops nichollsi			Zones favorables à des gîtes : largement évitées (boisements matures), zones sous emprises peu favorables, mais ponctuellement utilisables (quelques dizaines d'individus tout au plus ?)

C. QUELLE EST LA FINALE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>		

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Mise en conformité de la station d'épuration : la station d'épuration de Folle Anse est en effet en surcharge hydraulique, la filière actuelle de traitement des boues est non-conforme, ce qui a valu une mise en demeure de la part de la Préfecture en date 29/07/2015 (Arrêté DEAL/RN n° 2015-031). Cette station est ainsi aujourd'hui non-conforme à la Directive « Eaux Résiduaires Urbaines »

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction Préciser : faunes d'exotiques (3914 m²) et boisement plus mature (403 m²), soit 4317 m²
Altération Préciser : perturbation des continuités et réduction des surfaces (fragmentation des habitats)
Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Bac+2 minimum en sciences de la nature (BTS, DUT, université...)
Formation continue en biologie animale Préciser : Naturaliste associatif ou bureau d'études
Autre formation Préciser : Ingénieur ou technicien spécialisé en écologie

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : xxxx
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : GUADELOUPE
Départements : GUADELOUPE
Cantons : GRAND BOURG
Communes : GRAND BOURG

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :
Partenariat avec l'ONF, Restauration de forêt littorale remarquable sur 37000 m² incluant 11200 m² de zone à Sansevieria ; la restauration inclut : destruction des EVEE, des reboisements, et mise en semis d'arbres indigènes

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
suivis de chantier et de mise en oeuvre des mesures par un écologues/ONF feront l'objet de comptes rendus à la DEAL, au CNP/N

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Grand-Bourg
le 28/04/2023
Votre signature



pour la Présidente empêchée
Vice-Président Jean-Claude MAE

DEMANDE DE DEROGATION

POUR LA COUPE * L'ARRACHAGE *
 LA CUEILLETTE * L'ENLEVEMENT *

DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre : du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
 ou
 Denomination (pour les personnes morales) : Communauté de communes de Marie-Galante
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : Rue du Fort BP 48
 Commune : GRAND BOURG
 Code postal : 97112

Nature des activités : La compétence de cet EPIC relève de l'aménagement de l'espace communautaire, du développement économique de l'environnement, du logement, de la construction, l'entretien et du fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
 Qualification : Madame la Présidente

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique	Quantité (1)	Description (2)
B1 <i>Dryopteris serrata</i>	<10	semis nés par l'ONF en 2015 en bordure nord de la STEP actuelle, dans les emprises du projet, non revu en 2021, 2022 par SCE, ni par l'ONF en janvier 2023
B2 <i>Dryopteris serrata</i>	100 grames ?	Récole de graines de semenciers proches pour mise en culture et ré-introduction
B3		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore
 Sauvetage de spécimens
 Conservation des habitats
 Inventaire de population
 Etude phytoécologique
 Etude génétique
 Prévention de dommages à l'élevage
 Prévention de dommages aux pêcheries
 Prévention de dommages aux cultures
 Prévention de dommages aux forêts
 Prévention de dommages aux eaux
 Prévention de dommages à la propriété
 Protection de la santé publique
 Protection de la sécurité publique
 Motif d'intérêt public majeur
 Detention en petites quantités
 Autres
 Prévenir l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Mise en conformité de la station d'épuration de la station d'épuration de Folle-Anse est en effet en surcharge hydraulique, la filière actuelle de traitement des boues est non-conforme, ce qui a valu une mise en demeure de la part de la Préfecture en date du 29/07/2015 (Arrêté DEAL/RN n°2015-031). Cette station est ainsi aujourd'hui non-conforme à la Directive « Eaux Résiduaire Urbaines »

D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : 2023-2024
 ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION *

Arrachement ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
 En cas de découverte fortuite, transfert direct dans la forêt proche, ou mise en jauge avant réimplantation

Arrachement ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
 avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation
 Mise en jauge xxxxx

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :
 Forêt littorale de Folle-Anse

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : Bac+2 min. en sciences de la nature (BTS)

Formation continue en biologie végétale Préciser : Services de l'ONF

Autre formation Préciser : Personne ayant expérience en transfert

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : GUADELOUPE
 Départements : GUADELOUPE
 Cantons : GRAND BOURG
 Communes : GRAND BOURG

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
 Suivi par l'ONF (suivi déjà actif de la forêt de Folle-Anse) ; restauration de forêt littorale conquisable sur 37000 m², incluant 17000 m² de zones à Sursensibilité
 restauration indirecte : destruction des EVEE, des rebroussements, et mise en sautoir d'arbres indigènes

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
 transferts et suivis feront l'objet de comptes rendus à la DEAL, au CNPN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Grand-Bourg le 28/10/2023
 Votre signature

